

Municipalité des Hautes-Terres

États financiers consolidés
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et aux membres du conseil
Municipalité des Hautes-Terres

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES** (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Municipalité n'a pas mis en application le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points

Les états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 25 novembre 2025.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 23 septembre 2026

Municipalité des Hautes-Terres

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2025 Budget (non-vérifié) (Note 18)	2025 Résultats	2024 Résultats
REVENUS			
Mandat d'impôts fonciers	4 959 291 \$	4 959 291 \$	4 501 370 \$
Services à d'autres gouvernements (note 20)	150 562	168 596	144 738
Autres transferts gouvernementaux	77 000	1 150 237	1 519 653
Frais aux usagers - Égouts	275 720	302 161	281 759
Autres revenus - propres sources (note 20)	<u>122 700</u>	<u>122 042</u>	<u>151 313</u>
	5 585 273	6 702 327	6 598 833
DÉPENSES			
Services d'administration générale (note 21)	1 115 824	1 402 251	1 455 307
Services de protection (note 21)	1 956 287	2 172 698	1 922 278
Services des transports (note 21)	1 349 552	1 434 261	1 208 171
Services d'hygiène (note 21)	452 035	455 176	464 127
Services de développement économique (note 21)	395 211	553 705	332 220
Services récréatifs et culturels (note 21)	369 971	360 996	412 741
Services d'évacuation des eaux usées (note 21)	338 009	394 413	347 849
Ajustement aux années antérieures	<u>-</u>	<u>189 677</u>	<u>-</u>
	5 976 889	6 963 177	6 142 693
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (note 17)	<u>(391 616) \$</u>	(260 850)	456 140
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>8 443 981</u>	<u>7 987 841</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>8 183 131 \$</u>	<u>8 443 981 \$</u>
SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 20 et 21)			

Municipalité des Hautes-Terres

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	-	\$	705 240	\$
Encaisse affectée	128 755		128 436	
Débiteurs (note 3)	684 346		1 176 630	
	<u>813 101</u>		<u>2 010 306</u>	

PASSIFS

Découvert bancaire	168 954		-	
Emprunts bancaires (note 4)	2 140 434		2 042 169	
Prêts temporaires (note 5)	1 500 000		1 618 000	
Dettes d'exploitation et frais courus (note 6)	1 275 380		1 544 876	
Revenus différés	374 260		148 383	
Dette à long terme (note 7)	4 324 000		4 597 000	
Congés de maladie courus (note 8)	122 204		113 578	
	<u>9 905 232</u>		<u>10 064 006</u>	

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

(9 092 131) (8 053 700)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations (note 9)	30 404 773		28 812 995	
Amortissement cumulé (note 9)	<u>(13 152 024)</u>		<u>(12 337 558)</u>	
	<u>17 252 749</u>		<u>16 475 437</u>	
Frais payés d'avance	<u>22 513</u>		<u>22 244</u>	

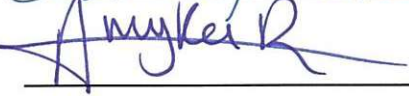
EXCÉDENT ACCUMULÉ

8 183 131 \$ 8 443 981 \$

ÉVENTUALITÉS (note 13)

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le conseil municipal :

 , Maire
 , Greffier



Municipalité des Hautes-Terres

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS NETS (DETTE NETTE)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

Budget

2025

2024

Excédent (déficit) de l'exercice	(391 616) \$	(260 850) \$	456 140 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(275 000)	(1 591 778)	(3 252 955)
Amortissement des immobilisations corporelles	814 466	814 466	710 362
Déficit d'avant dernière année	<u>145 850</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>293 700</u>	<u>(1 038 162)</u>	<u>(2 086 453)</u>
Variation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(269)</u>	<u>(2 654)</u>
	<u>-</u>	<u>(269)</u>	<u>(2 654)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	293 700	(1 038 431)	(2 089 107)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>(8 053 700)</u>	<u>(8 053 700)</u>	<u>(5 964 593)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u><u>(7 760 000) \$</u></u>	<u><u>(9 092 131) \$</u></u>	<u><u>(8 053 700) \$</u></u>

Municipalité des Hautes-Terres

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Clients et autres débiteurs	7 420 107 \$	6 952 119 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	(6 239 780)	(5 111 476)
Intérêts encaissés	381	1 130
Intérêts versés	(170 070)	(163 376)
	<u>1 010 638</u>	<u>1 678 397</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 591 778)	(3 252 955)
	<u>(1 591 778)</u>	<u>(3 252 955)</u>

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Emprunt bancaire	98 265	445 960
Dette à long terme	-	618 000
Remboursement de la dette à long terme	(273 000)	(264 000)
Prêts temporaires	(118 000)	1 618 000
	<u>(292 735)</u>	<u>2 417 960</u>

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(873 875)	843 402
-----------	---------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

<u>833 676</u>	<u>(9 726)</u>
----------------	----------------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

<u>(40 199) \$</u>	<u>833 676 \$</u>
--------------------	-------------------

CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	- \$	705 240 \$
Encaisse affectée	128 755	128 436
Découvert bancaire	(168 954)	-
	<u>(40 199) \$</u>	<u>833 676 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. STATUT DE L'ORGANISME MUNICIPAL

Le 1er janvier 2023, en vertu de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale (projet de loi 82), le village de Paquetville, le village de Saint-Isidore, le DSL de la paroisse de Paquetville, le DSL de la paroisse de Saint-Isidore, le DSL de Saint-Sauveur, le DSL de la Paroisse Notre-Dame-des-Érables, le DSL de Maltempec et une partie du DSL de Caraquet ont été regroupés pour devenir la Municipalité des Hautes-Terres. La municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Municipalité et de toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Solde interfonds

Les normes CCSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Municipalité le 10 décembre 2024 et par le Ministre des gouvernements locaux le 10 décembre 2024.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur la gouvernance locale. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourrait différer des résultats estimatifs. Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Municipalité sont composés de l'encaisse et du découvert bancaire. Sa politique consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.

Instruments financiers

La Municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

	Périodes
Améliorations foncières	5 à 40 ans
Bâtiments	40 ans
Routes et rues	20 et 60 ans
Machinerie et équipements	5 à 15 ans
Égouts sanitaires	60 ans

Les immobilisations en cours de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. L'aide gouvernementale relatives aux immobilisations corporelles est comptabilisée en tant que revenu lorsqu'elle est reçue.

Information sectorielle

La Municipalité est diversifiée et offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur la gouvernance locale, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services des transports

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Services de développement économique

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant les arénas, la piscine, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle (suite)

Services d'évacuation des eaux usées

Ce service est responsable de la fourniture de services d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Général	272 178 \$	346 689 \$
TVH à recevoir	168 061	126 054
Fonds de Développement des Collectivités du Canada	20 000	20 000
Subventions provinciales	<u>224 107</u>	<u>683 887</u>
	<u>684 346 \$</u>	<u>1 176 630 \$</u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

La Municipalité dispose d'emprunts bancaires (marges de crédit) totalisant 3 012 242 \$, ce qui correspond au montant maximal permis. De ce montant, 871 808 \$ n'était pas utilisé. Les emprunts bancaires portent intérêt au taux de base. Ils représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacées par des émissions d'obligations non garanties.

5. PRÊTS TEMPORAIRES

La Municipalité dispose de deux prêts temporaires totalisant 1 500 000 \$. Ces emprunts bancaires portent intérêt à 4.45 % et seront échu le 31 décembre 2026. Ces emprunts n'ont pas été garanti par un décret ministériel.

6. DETTES D'EXPLOITATION ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs	1 264 203 \$	1 531 713 \$
Intérêts courus	<u>11 177</u>	<u>13 163</u>
	<u>1 275 380 \$</u>	<u>1 544 876 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

7. DETTE À LONG TERME

Fonds de capital et emprunt général

Corporation de financement des Municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance	2025	2024
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2028	83 000 \$	109 000 \$
20 nov. 13	1.25 % - 4.40 %	2028	52 000	68 000
26 nov. 20	0.50 % - 2.60 %	2025	-	13 000
17 juin 21	0.30 % - 2.95 %	2046	1 320 000	1 370 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	1 443 000	1 521 000
20 déc. 24	3.294 % - 4.463 %	2039	570 000 \$	618 000 \$
			3 468 000	3 699 000

Fonds de capital d'égout

Corporation de financement des Municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance		
12 déc. 17	1.65 % - 3.30 %	2032	128 000	144 000
12 déc. 17	1.65 % - 3.30 %	2047	485 000	501 000
14 mai 19	2.00 % - 3.35 %	2049	117 000	120 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2038	126 000	133 000
			856 000	898 000
			4 324 000 \$	4 597 000 \$

TOTAL DES FONDS

Le remboursement en capital à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2026 -	269 000 \$
2027 -	280 000 \$
2028 -	286 000 \$
2029 -	230 000 \$
2030 -	212 000 \$

8. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 1.5 jours par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé était de 122 204 \$ au 31 décembre 2025 (113 578 \$ en 2024).

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations Foncières	Bâtiments	Machinerie et équipements	Routes et rues	Égouts sanitaires	Total 2025	Total 2024
COÛT								
Solde au début	1 193 988 \$	2 585 164 \$	8 449 428 \$	2 917 194 \$	5 051 656 \$	8 615 565 \$	28 812 995 \$	25 560 040 \$
Ajouts:								
Additions nettes durant l'année	<u>-</u>	<u>12 765</u>	<u>191 457</u>	<u>100 807</u>	<u>1 276 283</u>	<u>10 466</u>	<u>1 591 778</u>	<u>3 252 955</u>
Solde à la fin	<u>1 193 988</u>	<u>2 597 929</u>	<u>8 640 885</u>	<u>3 018 001</u>	<u>6 327 939</u>	<u>8 626 031</u>	<u>30 404 773</u>	<u>28 812 995</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au début	-	1 222 981	2 419 612	1 708 192	3 742 508	3 244 265	12 337 558	11 627 196
Ajouts:								
Amortissement durant l'année	<u>-</u>	<u>188 954</u>	<u>192 279</u>	<u>169 303</u>	<u>130 277</u>	<u>133 653</u>	<u>814 466</u>	<u>710 362</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>1 411 935</u>	<u>2 611 891</u>	<u>1 877 495</u>	<u>3 872 785</u>	<u>3 377 918</u>	<u>13 152 024</u>	<u>12 337 558</u>
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	<u>1 193 988 \$</u>	<u>1 185 994 \$</u>	<u>6 028 994 \$</u>	<u>1 140 506 \$</u>	<u>2 455 154 \$</u>	<u>5 248 113 \$</u>	<u>17 252 749 \$</u>	<u>16 475 437 \$</u>
Composé de:								
Fonds général	966 295 \$	1 185 993 \$	6 000 869 \$	1 140 506 \$	2 455 154 \$	- \$	11 748 817 \$	10 847 070 \$
Fonds égouts	<u>227 693</u>	<u>-</u>	<u>28 125</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 248 113</u>	<u>5 503 931</u>	<u>5 628 368</u>
	<u>1 193 988 \$</u>	<u>1 185 994 \$</u>	<u>6 028 994 \$</u>	<u>1 140 506 \$</u>	<u>2 455 154 \$</u>	<u>5 248 113 \$</u>	<u>17 252 749 \$</u>	<u>16 475 437 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

10. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les Municipalités.

La Municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

22-0021	14 mars 2022	100 000 \$
23-0056	5 juillet 2023	<u>1 093 000</u>
		<u>1 193 000 \$</u>

Fonds de capital égout

15-0079	14 octobre 2015	<u>483 000 \$</u>
		<u>483 000 \$</u>

Emprunt pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur la gouvernance locale, les emprunts temporaire pour financer le fonds général de fonctionnement sont limités à 4 % du budget de la Municipalité et ceux pour le fonds d'égouts sont limités à 50 % du budget du fonds général d'eau et d'égouts. En 2025, la Municipalité ne s'est pas conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La Municipalité ne s'est pas conformé à cette exigence.

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

11. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'ÉGOUT

La loi sur la gouvernance locale exige que les excédents (déficit) au fonds d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent était composé comme suit :

	2025	2024
Déficit de l'année 2025	(69 975) \$	- \$
Excédent de l'année 2024	5 336	5 336
Déficit de l'année 2023	(79 141)	(105 521)
Déficit de l'année 2022	(8 301)	(12 451)
Déficit de l'année 2021	(9 916)	(19 832)
Déficit de l'année 2020	-	(5 838)
	<u>(161 997) \$</u>	<u>(138 306) \$</u>

12. RESPECT DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE

Solde des fonds de réserves

Au 31 décembre 2025, le solde du fonds de réserve de fonctionnement égouts est conforme à la limite autorisée qui est de 5 % des dépenses de l'année précédente.

13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Municipalité peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2025, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

La Municipalité a pris des engagements jusqu'en 2030 pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement. Le solde des engagements suivants s'établit à 2 545 054 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	1 584 981 \$
2027	628 653 \$
2028	174 034 \$
2029	138 693 \$
2030	18 693 \$

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Municipalité est exposée à différents types de risques, tel que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Municipalité sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs et autres créances à recevoir. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Municipalité n'exige généralement pas de caution. La Municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Municipalité gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Municipalité établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Municipalité est exposée au risque du taux d'intérêts en ce qui concerne ses outils financiers à un taux d'intérêt fixe et à un taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Dével.	Récréatif	Égout	Total 2025	Total 2024
REVENUS									
Mandat d'impôts fonciers	981 347 \$	1 720 518 \$	1 186 906 \$	397 556 \$	347 581 \$	325 383 \$	- \$	4 959 291 \$	4 501 370 \$
Services à d'autres gouvernements	-	33 910	134 686	-	-	-	-	168 596	144 738
Autres transferts gouvernementaux	-	176 849	673 089	-	-	295 644	4 655	1 150 237	1 519 653
Frais aux usagers - Égouts	-	-	-	-	-	-	302 161	302 161	281 759
Autres revenus - propres sources	122 042	-	-	-	-	-	-	122 042	151 313
	<u>1 103 389</u>	<u>1 931 277</u>	<u>1 994 681</u>	<u>397 556</u>	<u>347 581</u>	<u>621 027</u>	<u>306 816</u>	<u>6 702 327</u>	<u>6 598 833</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	658 558	155 221	368 135	3 046	28 127	33 497	75 989	1 322 573	1 175 324
Biens et services	602 057	1 726 289	870 576	450 947	525 578	136 943	154 001	4 466 391	4 097 954
Amortissement	108 050	223 563	158 906	1 183	-	187 861	134 903	814 466	710 362
Intérêt	33 586	67 625	36 644	-	-	2 695	29 520	170 070	159 053
Autres	189 677	-	-	-	-	-	-	189 677	-
	<u>1 591 928</u>	<u>2 172 698</u>	<u>1 434 261</u>	<u>455 176</u>	<u>553 705</u>	<u>360 996</u>	<u>394 413</u>	<u>6 963 177</u>	<u>6 142 693</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(488 539) \$</u>	<u>(241 421) \$</u>	<u>560 420 \$</u>	<u>(57 620) \$</u>	<u>(206 124) \$</u>	<u>260 031 \$</u>	<u>(87 597) \$</u>	<u>(260 850) \$</u>	<u>456 140 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

17. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Égout	Capital Égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Égout	Réserve Capital Égout	Total 2025	Total 2024
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	(420 462) \$	246 891 \$	42 651 \$	(130 249) \$	- \$	- \$	319 \$	- \$	(260 850) \$	456 140 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Déficit d'avant dernière année	(227 496)	-	(46 285)	-	-	-	-	-	(273 781)	(83 159)
Remboursement de la dette	(231 000)	231 000	(42 000)	42 000	-	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(54 863)	54 863	(24 341)	24 341	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	679 563	-	134 903	-	-	-	-	814 466	710 362
Provision pour congé de maladie à ajouter au consolidé	8 626	-	-	-	-	-	-	-	8 626	11 052
	<u>(504 733)</u>	<u>965 426</u>	<u>(112 626)</u>	<u>201 244</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>549 311</u>	<u>638 255</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	<u>(925 195) \$</u>	<u>1 212 317 \$</u>	<u>(69 975) \$</u>	<u>70 995 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>319 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>288 461 \$</u>	<u>1 094 395 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement Général	Fonctionnement Égout	Amortissement Immobilisations	Autres	Transfert intérêts	Total 2025
REVENUS						
Mandat d'impôts fonciers	4 959 291 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 959 291 \$
Services à d'autres gouvernements	150 562	-	-	-	-	150 562
Autres revenus - propres sources	122 700	-	-	-	-	122 700
Autres transferts gouvernementaux	77 000	-	-	-	-	77 000
Frais aux usagers - Égouts	-	275 720	-	-	-	275 720
	<u>5 309 553</u>	<u>275 720</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 585 273</u>
DÉPENSES						
Services d'administration générale	950 539	-	108 050	-	57 235	1 115 824
Services de protection	1 661 105	-	223 563	-	71 619	1 956 287
Services des transports	1 151 838	-	158 906	-	38 808	1 349 552
Services d'hygiène	450 852	-	1 183	-	-	452 035
Services de développement économique	395 211	-	-	-	-	395 211
Services récréatifs et culturels	179 256	-	187 861	-	2 854	369 971
Services d'évacuation des eaux usées	-	172 499	134 903	-	30 607	338 009
Dépenses en capital	233 000	42 000	-	(275 000)	-	-
Contribution au fonds de réserve	-	2 000	-	(2 000)	-	-
Déficit d'avant dernière année	117 236	28 614	-	(145 850)	-	-
Intérêts	170 516	30 607	-	-	(201 123)	-
	<u>5 309 553</u>	<u>275 720</u>	<u>814 466</u>	<u>(422 850)</u>	<u>-</u>	<u>5 976 889</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(814 466) \$</u>	<u>422 850 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(391 616) \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

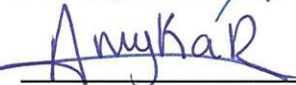
Au 31 décembre 2025

19. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Égout	Réserve Capital Égout	Total 2025	Total 2024
ACTIFS						
Encaisse	-	\$ -	\$ 17 196	\$ -	\$ 17 196	\$ 16 877
	-	\$ -	\$ 17 196	\$ -	\$ 17 196	\$ 16 877
PASSIFS						
Créditeurs	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
EXCÉDENT ACCUMULÉ						
Actif net au début	-	-	16 877	-	16 877	16 455
Excédent	-	-	319	-	319	422
	-	\$ -	\$ 17 196	\$ -	\$ 17 196	\$ 16 877
REVENUS						
Intérêts	-	\$ -	\$ 319	\$ -	\$ 319	\$ 422
DÉPENSES						
Virement	-	-	-	-	-	-
EXCÉDENT	-	\$ -	\$ 319	\$ -	\$ 319	\$ 422

Pour le conseil municipal :

 , Maire

 , Greffier



Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

20. SUPPORT DES REVENUS

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Entretien de routes	139 857 \$	134 686 \$	130 544 \$
Services des incendies	<u>10 705</u>	<u>33 910</u>	<u>14 194</u>
	<u>150 562 \$</u>	<u>168 596 \$</u>	<u>144 738 \$</u>
 AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Permis et licences	50 300 \$	57 075 \$	45 880 \$
Locations	67 000	49 224	53 726
Intérêts	-	381	1 130
Autres revenus de services	<u>5 400</u>	<u>15 362</u>	<u>50 577</u>
	<u>122 700 \$</u>	<u>122 042 \$</u>	<u>151 313 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

21. SUPPORT DES DÉPENSES

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Service législatif			
Conseillers	162 784 \$	140 237 \$	144 939 \$
Maire	53 750	47 914	47 452
Autres frais législatifs	19 000	24 296	26 258
Colloque sur le développement et formation	5 000	15 559	12 316
	240 534	228 006	230 965
Administration générale			
Administration	352 977	527 163	505 517
Gestion des finances	192 540	203 176	157 802
Services communs	50 000	59 827	53 986
Autres services d'administration générale	114 488	112 442	105 100
	710 005	902 608	822 405
Autres coûts administratifs			
Congés de maladie courus	-	8 626	11 053
Dépenses réforme municipale	-	-	45 570
Frais bancaires et intérêts à court terme	5 558	1 788	2 656
Intérêt sur financement intérimaire	18 000	85 428	-
Intérêt sur la dette à long terme	33 677	31 798	28 796
Mauvaises créances	-	35 947	208 727
Amortissement	108 050	108 050	105 135
	165 285	271 637	401 937
	<u>1 115 824 \$</u>	<u>1 402 251 \$</u>	<u>1 455 307 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police	1 098 667 \$	1 098 667 \$	1 061 514 \$
Service d'incendie			
Administration	20 600	20 553	15 082
Brigade des pompiers	112 500	212 615	147 220
Bâtiments et équipements	264 000	361 148	299 798
Frais de formation	12 500	20 543	11 836
Intérêt sur dette à long terme	71 619	67 625	61 239
Amortissement	223 563	223 563	182 736
	704 782	906 047	717 911
Mesures d'urgence			
Répartition	19 836	20 787	19 523
Mesure d'urgence - autres services	69 983	73 058	67 833
	89 819	93 845	87 356
Autres services			
Application des arrêtés	28 245	39 552	18 086
Collaboration régionale	22 954	22 954	22 154
Contrôle des animaux	11 820	11 633	15 257
	63 019	74 139	55 497
	<u>1 956 287 \$</u>	<u>2 172 698 \$</u>	<u>1 922 278 \$</u>
SERVICES DES TRANSPORTS			
Service de transport			
Administration	286 423 \$	292 034 \$	70 205 \$
Bâtiments et équipements	27 000	11 742	105 371
Services d'ingénierie	69 633	72 490	65 680
	383 056	376 266	241 256
Transports routiers			
Aéroport de la péninsule	17 508	17 508	16 110
Chemins et rues	40 000	68 345	117 652
Déneigement	420 616	438 764	396 350
Éclairages des rues	237 000	287 362	262 802
Transports routiers	20 000	21 504	8 020
Intérêt sur dette à long terme	38 808	36 644	33 184
Services relatifs à la circulation	5 500	834	2 157
Transport régional	28 158	28 128	19 637
Amortissement	158 906	158 906	111 003
	<u>1 349 552 \$</u>	<u>1 434 261 \$</u>	<u>1 208 171 \$</u>

Municipalité des Hautes-Terres

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères	450 852 \$	453 993 \$	462 944 \$
Amortissement	<u>1 183</u>	<u>1 183</u>	<u>1 183</u>
	<u>452 035 \$</u>	<u>455 176 \$</u>	<u>464 127 \$</u>
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Développement communautaire et social	169 443 \$	150 046 \$	55 156 \$
Développement économique	59 615	221 150	43 685
Tourisme	22 624	38 555	35 229
Urbanisme	143 529	143 954	141 650
Autres - projet	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>56 500</u>
	<u>395 211 \$</u>	<u>553 705 \$</u>	<u>332 220 \$</u>
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	15 000 \$	18 759 \$	64 081 \$
Autres services récréatifs et culturels	22 256	22 256	18 031
Dons	60 000	40 450	53 881
Intérêt sur dette à long terme	2 854	2 695	2 441
Parcs d'amusement, exposition et foires	25 000	18 474	25 260
Parcs et terrains de jeux	20 000	29 895	31 161
Patinoires et arénas	-	-	2 493
Piscine	37 000	40 606	40 402
Amortissement	<u>187 861</u>	<u>187 861</u>	<u>174 991</u>
	<u>369 971 \$</u>	<u>360 996 \$</u>	<u>412 741 \$</u>
SERVICES D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Administration	47 500 \$	72 581 \$	44 007 \$
Épuration et évacuation	67 934	77 284	84 201
Facturation et perception	45 000	45 989	41 563
Frais bancaires et intérêts	10 000	313	1 667
Intérêt sur la dette à long terme	30 607	29 207	33 393
Mauvaises créances	-	579	1 718
Système de raccordement	2 065	33 557	5 986
Amortissement	<u>134 903</u>	<u>134 903</u>	<u>135 314</u>
	<u>338 009 \$</u>	<u>394 413 \$</u>	<u>347 849 \$</u>